

# **Assemblée communale**

**du 29 mai 2017**

## **PROCES-VERBAL**

**Présidence :** Pascal Lauber  
**Présents :** 43 citoyennes et citoyens  
**Scrutateurs :** M. Rodolphe Gobet  
M. Lionel Barbey

Assemblée ouverte à 20 h.00.

Au nom du Conseil communal, M. Pascal Lauber, Syndic, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et les remercie de leur présence.

Il rappelle que l'assemblée a été convoquée d'après les dispositions de l'article 12 de la loi sur les communes, soit par :

- annonce dans la Feuille Officielle no 19, du 12 mai 2017
- avis au pilier public
- envoi d'une circulaire tous ménages
- rappel dans le bulletin d'information communal no 53

Pour rappel, l'assemblée est enregistrée pour aider à la rédaction du PV et réduire les éventuelles contestations.

## **Tractanda**

1. **Procès-verbal du 14 décembre 2016** (ne sera pas lu, étant publié dans le journal « L'Esprit » no 53; il est en outre à disposition auprès du secrétariat communal et figure sur le site internet de la commune).
2. **Comptes 2016**
  - 2.1 Présentation des comptes de fonctionnement
  - 2.2 Présentation des comptes d'investissement
  - 2.3 Rapport de l'organe de révision
  - 2.4 Rapport de la commission financière
  - 2.5 Approbation des comptes
3. **Règlement relatif à la distribution d'eau potable**
4. **Divers**

## **Tractandum 1 : Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 9 mai 2016**

**Pascal Lauber** : le procès-verbal a été entièrement publié dans le bulletin communal no 53 ainsi que sur notre site internet. Il a également été distribué à tous les ménages de la commune.

Nous avons le plaisir d'accueillir M. Sciboz du Bureau Ribli, notre mandataire pour l'eau qui se joint à nous afin de nous donner des informations concernant le nouveau règlement relatif à la distribution d'eau potable. Afin de ne pas retenir M. Sciboz trop longtemps je propose une modification du tractanda, soit l'inversion du point 2 des comptes après le point 3 règlement d'eau potable.

### **VOTE POUR LA MODIFICATION DU TRACTANDA**

#### **OUI A L'UNANIMITE**

Il me reste à vous donner des réponses aux questions posées lors de la dernière assemblée.

**Création de toilettes publiques pour les utilisateurs de la place de jeux et les chauffeurs de bus.** Le Conseil communal juge actuellement que la création de toilettes est disproportionnée par rapport aux nombres d'utilisateurs et aux contraintes que cela engendre. Nous avons déjà un exemple avec les toilettes des Laviaux.

**Suppression ou réhabilitation des sentiers publics.** La problématique est régie par la loi sur les routes. Pour une réhabilitation on doit passer par le dépôt d'une demande de permis de construire selon la procédure ordinaire tandis que pour la suppression, c'est le propriétaire qui doit s'adresser au Préfet. Le Conseil communal a décidé de les laisser en l'état et de ne rien entreprendre.

**Portail de l'Eglise.** La poignée du portail de l'Eglise a été réparée.

Remarques :

**Yves Barbey** : trouve que dans tout village il devrait y avoir des toilettes publiques. En Valais par exemple même dans les tous petits villages on trouve des toilettes publiques.

**Pascal Lauber** : à contrario dans le canton de Fribourg ce n'est pas le cas. Pour une place de parc et une place de jeux c'est compliqué. Si on compare avec les Laviaux nous avons deux toilettes et c'est toujours la même problématique, qui doit les laver, qui doit les vider ? L'été dernier nous avons pris l'entreprise Etter. Ils ont posé des toilettes et ils venaient les vider une fois par semaine. Je ne pense pas que cela vaille la peine pour la place de jeux et de parc.

**Jean-Pierre Macherel** : il ne faut pas entrer en discussion avec des toilettes sèches.

**Pascal Lauber** : pour un bâtiment en dur, nous n'avons pas du tout réfléchi pour faire une extension de l'école ou autre. Je propose de laisser la question en l'état actuel et nous verrons dans le futur.

Il demande aux citoyennes et citoyens présents si des remarques ou observations sont à faire quant à sa rédaction ou à son contenu.

L'approbation du procès-verbal est soumise au vote.

**VOTE POUR L'APPROBATION DU PROCES-VERBAL  
DU 14 DECEMBRE 2016**

**OUI 32  
NON 1  
ABSTENTION 1**

Le procès-verbal du 14 décembre 2016 est adopté.

## Tractandum 2 : Règlement relatif à la distribution d'eau potable

**Pascal Lauber** : il faut vous rappeler que nous avons prévu de faire un avenant au règlement communal. Celui-ci avait été passé en assemblée du 14 décembre 2016. Malheureusement, il n'a pas été accepté par les services de l'Etat. Ceux-ci nous ont demandé de revoir l'entier de notre règlement. Dès lors nous en avons élaboré un nouveau. Les tarifs prévus vous sont présentés ce soir.

### Règlement et tarif concernant la distribution de l'eau

*Art. 36      Taxe de raccordement  
                  A) Fonds situé en zone à bâtir*

1. *La commune prélève une taxe de raccordement qui sert à couvrir les coûts de construction des infrastructures.*

2. *Elle est calculée comme suit :*

*Fr. 15.00 par m<sup>2</sup>, (au maximum Fr. 20.00 par m<sup>2</sup>) résultant de la surface de terrain déterminante (STd) multipliée par l'indice brut d'utilisation du sol (IBUS) fixé par le Règlement communal d'urbanisme (RCU) pour la zone à bâtir considérée;*

3. *Pour les fonds partiellement construits et exploités à des fins agricoles, la taxe de raccordement des bâtiments faisant partie du domaine agricole est déterminée en fonction d'une surface de terrain déterminante théorique de 800 m<sup>2</sup>, lorsque la prise en compte de l'ensemble du fonds constituerait une charge financière excessive.*

La parole est passée à Patrick Audemars pour des explications.

**Patrick Audemars** : je vous présente M. André Sciboz qui travaille pour le bureau d'ingénieurs hydrauliques Ribl, qui nous a aidé dans l'établissement de ce règlement.

Comme vous avez pu le lire dans l'Esprit notre règlement actuel date du 18 octobre 1950. Une loi du 6 octobre 2011 nous informe que notre règlement ne correspond plus et n'est plus du tout conforme. Du fait que notre avenant a été refusé, il a été clair, pour nous, qu'il fallait présenter un nouveau règlement ce soir. La commune de Morlon a un système particulier, elle a deux types de perceptions de taxes et ceci n'est plus autorisé à ce jour.

Nous avons 65 abonnés reliés à l'eau de Morlon, eau que nous avons dans notre propre captage, que nous pompons dans notre réservoir et que nous redistribuons. Celle-ci est facturée Fr. 1.30/m<sup>3</sup>, plus une taxe annuelle de Fr. 40.00 ainsi que Fr. 5.00 pour l'abonnement.

L'autre partie du village, 90 abonnés, est déjà desservie par l'entreprise GESA. A ce jour, ils paient Fr. 1.33/m<sup>3</sup> et une taxe annuelle de Fr. 61.50.

Cet état de fait, ne peut plus exister. Nous devons uniformiser et n'avoir qu'un seul réseau. Nous désirons également garantir la pérennité de notre réseau et des futurs investissements. Nous nous sommes basés sur le plan d'infrastructures des eaux potables (PIEP) qui définit que nous devons faire des investissements dans le futur, lesquels sont déjà chiffrés. Ce nouveau règlement doit nous garantir le financement de ces infrastructures.

## **Règlement et tarif concernant la distribution de l'eau**

### **Taxe de base annuelle**

*Elle est calculée en fonction du calibre théorique des compteurs (nombre d'appartements), selon le tableau suivant :*

*1 à 3 appartements : DN 3/4 '' (max. 200 LU) = Fr. 100.00/année (au max. Fr. 200.00/année)  
4 à 10 appartements : DN 1 '' (max. 900 LU) = Fr. 400.00/année (au max. Fr. 800.00/année)  
10 appartements : DN 1 1/2 '' = Fr. 1'000.00/année (au max. Fr. 2'000.00/année)*

### **Taxe d'exploitation**

*Art. 42 Taxe d'exploitation*

*La taxe d'exploitation est perçue pour couvrir les charges liées au volume de consommation; elle s'élève à Fr. 1.30 (maximum Fr. 2.00) par m<sup>3</sup> d'eau consommée, selon compteur.*

Le but c'est d'avoir une taxe de raccordement qui se calcule en fonction des m<sup>2</sup>. Nous visons clairement la parcelle de formule habitat. Notre but est de percevoir des taxes mais également de garantir un prix raisonnable de notre eau. Le règlement a été annexé avec l'Esprit que vous avez reçu. M. André Sciboz et moi, sommes à votre disposition pour des questions.

**Jean-Pierre Macherel** : afin de bien comprendre, les investissements prévus vont se faire sur quel réseau ? Car nous en avons deux.

**Patrick Audemars** : les deux. Nous allons devoir faire une chambre de comptage sur le réseau de GESA qui va coûter environ Fr. 180'000.00.

**André Sciboz** : en plus de cette chambre de comptage il est prévu de mettre deux unités de pompages afin d'augmenter la pression dans la zone supérieure de Bulle. (Jéricho). Nous n'avons qu'une ou deux barres liées au vieux réseau.

**Patrick Audemars** : à terme ce vieux réseau va tomber. Notre but est de le maintenir encore quelques années. Selon les Services de l'Etat, ce captage (devant la propriété de Jacques Grandjean) ne va pas pouvoir rester. Si un accident avec un camion citerne tel que celui de la Roche devait arriver, ce captage ne pourrait plus être utilisé. C'est une question d'année avant d'abandonner ce réseau.

**Jean-Pierre Macherel** : on est d'accord que les infrastructures seront à la charge de la commune et pas à la charge du fournisseur d'eau.

**Patrick Audemars** : effectivement, le réseau d'eau appartient toujours à la commune.

**André Sciboz** : en complément, je peux dire que la nouvelle loi sur l'eau potable indique que seules les communes sont responsables comme maître d'ouvrage. Toutes les communes du canton de Fribourg ont l'obligation de devenir propriétaires de leur réseau et de mettre à disposition de l'eau potable pour toutes les habitations comprises dans le plan d'aménagement. Subsidiairement, à l'extérieur, c'est les communes qui décident. Les communes peuvent sous-traiter en achetant de l'eau à l'extérieur, elles peuvent sous-traiter les services d'exploitation du réseau, elles peuvent sous-traiter en entreprise générale ou traditionnellement prendre des entreprises pour construire leur conduite mais la commune doit rester maître et seigneur de son réseau. Vous ne pouvez pas laisser GESA devenir propriétaire de la conduite. Vous ne pouvez plus acheter de l'eau en tant que privé à Bulle. C'est la commune qui doit acheter l'eau, c'est une condition de la nouvelle loi qui a mis de l'ordre dans ces histoires d'eau potable. Par contre, la commune peut sous-traiter à un distributeur. Si quelqu'un possède une source d'eau suffisante pour alimenter 20 parcelles c'est permis. Mais la commune ne peut pas acheter de l'eau et la revendre à un autre tarif. C'est pour toutes les communes la même chose.

**Christiane Comte** : les plans du réseau d'eau de Morlon ne sont pas d'actualité. Nous avons fait l'expérience chez moi. Il n'y a aucun plan.

**Patrick Audemars** : ne s'agissait-il pas d'écoulement plutôt ?

**Christiane Comte** : non.

**Patrick Audemars** : les plans vont être petit à petit digitalisés.

**André Sciboz** : il est vrai que les anciennes conduites n'étaient pas relevées à l'époque mais tout est en train de changer et chaque nouvelle conduite est répertoriée à l'heure actuelle.

**Christiane Comte** : cela doit dater entre 10 et 15 ans et antérieur, pour chez moi.

**André Sciboz** : nous essayons de digitaliser les plans sur la base de ce que nous savons. Si ce sont des tuyaux en acier, nous avons les moyens de les repérer par contre si c'est du synthétique ce n'est pas possible. Par contre, votre commune a un cadastre d'eau potable mais ce cadastre vaut ce qu'il vaut par rapport à la connaissance de ce que l'on a. Ce qui est important c'est de constamment le mettre à jour. C'est ce que fait la commune de Morlon.

**Christiane Comte** : comme vous allez faire des travaux le long de la route ne serait-il pas aussi judicieux de faire les travaux pour les conduites d'eau en même temps ?

**Patrick Audemars** : si des conduites doivent être posées, cela se fera en dehors de la route.

**Christian Grandjean** : en ce qui concerne la taxe de base annuelle, c'est par appartement ou par maison ?

**Patrick Audemars** : c'est par introduction, donc par maison.

**Christian Grandjean** : si on accepte ce règlement on s'aperçoit que le Conseil communal a le pouvoir de doubler cette taxe sans passer par l'assemblée.

**André Sciboz** : exactement, vous avez tout résumé. Vous décidez le tarif mais également pour le maximum. C'est la même chose pour la taxe de raccordement annuelle. Mais en cas d'augmentation pour le maximum, le Conseil communal doit l'annoncer en assemblée communale mais il n'a pas besoin d'avoir la décision de l'assemblée. Il s'agit d'une délégation de pouvoir que l'assemblée donne au Conseil communal.

**Jean-Pierre Macherel** : c'est vous qui avez proposé ces taxes ?

**André Sciboz** : pour arriver à ce calcul de base nous avons pris en compte les nouveaux ouvrages à faire ainsi que le coût du renouvellement du réseau de Morlon.

Vous avez un coût de réseau. Si l'on compte le futur réseau à raccorder sur Bulle, d'à peu près Fr. 2 millions, cela correspond à Fr. 3'000.00 par habitant. C'est une valeur faible pour la Suisse. Le coût moyen Suisse se situe entre Fr. 5'000.00 et Fr. 8'000.00 par habitant. Ensuite, avec ce coût du maintien de la valeur, nous tenons compte des intérêts et amortissements pour les frais des investissements pour les 10 à 15 prochaines années qui sont chiffrés à env. Fr. 400'000.00. Il y aura également le comptage, la suppression à négocier avec Bulle, les remplacements de conduites, des compléments déjà votés d'ailleurs. Nous prenons la somme du tout et nous divisons par deux afin d'éviter que la génération actuelle ne paie pour celle d'avant et celle d'après et enfin nous prenons en comptes les frais d'exploitation. Les frais d'exploitation consistent à entretenir les conduites, les hydrantes, les vannes de réseau ainsi que l'ouvrage de pompage. Pour l'ouvrage de pompage des discussions sont en cours avec GESA pour l'exploitation du réseau. Nous avons tout pris en compte et vos taxes annuelles, respectivement la taxe de raccordement pour les nouvelles constructions doivent couvrir ces frais. Voilà comment nous avons calculé ces chiffres qui devraient être valable ces 10 prochaines années. Nous avons pour habitude de mettre des chiffres qui ne devraient pas mettre dans l'embarras le Conseil communal.

**Bernard Ruffieux** : vous avez dit que le réseau d'eau appartient à la Commune. Mais notre facture est payée à l'entreprise GESA. Est-ce que cette entreprise ristourne quelque chose à la commune ?

**Patrick Audemars** : non. Nous négocions pour le futur. Nous allons acheter un quota d'eau à GESA qui viendra soit de Charmey soit de Grandvillard mais ensuite c'est à nous de faire la différence. Mais pour ce qui s'est passé avant, il n'y aura rien.

**Bernard Ruffieux** : j'ai toujours cru que si vous découvrez une source sur votre propriété qui donne plus de tant litres minute, elle ne vous appartient plus elle appartient à la commune ?

**André Sciboz** : c'est exacte, mais il faut un débit de 200 litres minute pour que cela devienne du domaine public. Cela veut dire que c'est l'Etat qui donne les concessions et c'est la commune qui devient propriétaire de cette source mais elle doit négocier le terrain ainsi que l'accès avec le propriétaire afin qu'il soit indemnisé à sa juste valeur.

**Christine Bloch** : est ce que j'ai bien compris jusqu'à présent j'ai payé Fr. 40.00 par année pour la location du compteur et par la suite je vais devoir payer Fr. 100.00 ?

**Patrick Audemars** : à ce jour vous payez une taxe annuelle de Fr. 61.50 et dorénavant vous payerez une taxe de Fr. 100.00 par année.

**Christine Bloch** : et peu importe si nous ne sommes que deux dans la maison ou que je possède un immeuble de trois appartements ?

**Patrick Audemars** : c'est pareil dans toutes les communes. C'est sur le prix du m<sup>3</sup> que nous faisons la différence. Une personne consomme en moyenne 70 m<sup>3</sup> par année donc plus il y a de gens dans un appartement plus la quantité au m<sup>3</sup> est importante. Cependant, en ce qui concerne les conduites elles sont reliées à la maison ce qui rend égal le nombre de personne.

**Christine Bloch** : je vais toujours recevoir ma facture par l'intermédiaire de l'entreprise GESA ?

**Patrick Audemars** : nous allons négocier soit tout le monde recevra une facture de GESA soit tout le monde recevra une facture de la commune.

**Christian Grandjean** : étant donné qu'il s'agit d'un élément financier relativement important je suis obligé de regretter que la commission financière n'ait pas été mise au courant ! Je regrette que les calculs qui aboutissent à ces chiffres ne lui ont pas été soumis pour pouvoir éventuellement prendre position.

**Patrick Audemars** : nous prenons note.

**Jacques Grandjean** : le jour où vous abandonnez le réseau sourcier de Morlon, qu'avez-vous l'intention de faire avec l'eau ? Vous la laisserez couler au lac ? Il y a environ 200 litres minute sur cette source !

**André Sciboz** : vous parlez de débit moyen ! En tant que spécialiste nous parlons de débit d'étiage. Nous avons besoin d'eau lorsqu'il fait très sec. Vous pourrez très bien les mettre en valeur en mettant des fontaines ou autres. Mais je ne vous cache pas que le but premier c'est d'utiliser les sources locales. Le problème c'est que vos sources sont en conflit avec les zones construites et le canton n'en veut plus. Et soit le réservoir, soit la station de pompage ont un certain nombre d'années. Durant ces dernières décennies il n'y a pas eu de gros travaux effectués pour mettre au goût du jour, il faudra investir sur ces ouvrages. Il s'agit de sommes conséquentes. Vous êtes confrontés au problème de l'hygiène



de par vos deux ouvrages et dès l'instant qu'il y a conflit des zones de protection avec vos captages, la commune ne pourra pas investir des deux cotés. C'est bien malheureux mais c'est le fait que vous avez vos sources en conflit avec les terrains en zones.

**Jacques Grandjean** : c'est regrettable que si nous analysons l'évolution de l'être humain qui s'est toujours rapproché d'une source pour vivre, avec l'évolution humaine nous nous devons supprimer cette source car soit disant il y a un risque. Je pense que sans cette source il n'y aurait pas eu le village de Morlon.

**Patrick Audemars** : c'est juste mais malheureusement ce n'est pas nous qui faisons les lois.

**Jacques Grandjean** : je pense qu'il y a matière à discuter et négocier. Il ne faut pas baisser les bras parce que l'autorité l'a décidé. Tout le monde dit que allons vers des périodes de sécheresse et je peux vous garantir qu'ici en début d'étiage nous sommes à 130 litres minute ce qui permet d'alimenter l'ensemble du village de Morlon. Il faut en être conscient.

**André Sciboz** : ce qu'il faut savoir c'est que vous devrez supprimer votre réservoir et pomper votre eau dans le réservoir de Vauscens.

**Jacques Grandjean** : ou faire un nouveau réservoir. Certaines communes l'ont fait.

**André Sciboz** : un nouveau réservoir avec 200 m<sup>3</sup> incendie et 200 m<sup>3</sup> pour la consommation c'est environ Fr. 800'000.00 à Fr. 1'000'000.00 et vous devrez également payer l'eau.

**Jacques Grandjean** : jusqu'à présent nous avons mis des réserves pour l'eau potable, elles pourraient être utilisées !

**Patrick Audemars** : oui nous avons des réserves.

**Jacques Grandjean** : si vous décidez de supprimer le réseau sourcier à cause de ce règlement nous nous retrouverons les bras liés.

**Patrick Audemars** : le règlement ne dit pas que nous allons abandonner le réseau sourcier.

**Jacques Grandjean** : il ne le dit pas explicitement cependant cela vous donnera une marge de manœuvre au niveau du réseau sourcier.

**Patrick Audemars** : il faut également savoir que si vous acceptez ce règlement nous espérons ne pas toucher le tarif de l'eau pour les dix prochaines années. Nous allons essayer au maximum de garder notre eau, nous l'avons fait analyser ainsi que les infrastructures mais on nous dit que nous n'allons pas pouvoir les garder.

**Jacques Grandjean** : on pourrait les rénover.

**Patrick Audemars** : comme le dit M. Sciboz, si nous gardons notre eau elle ne coûterait plus Fr. 1.30 du m<sup>3</sup> mais plus chère et la taxe de base serait revue à la hausse. Pour l'instant il s'agit de décisions

politiques et il y aura encore de l'eau qui va couler sous les ponts. A ce jour, nous allons garder nos deux réseaux, Morlon et Eau Sud. C'est la décision que nous avons prise pour les prochaines années et Eau Sud va également dans ce sens.

**Pascal Lauber** : il ne faut pas dévier le débat. En ce moment, nous vous présentons des taxes ainsi qu'un niveau tarifaire. J'aimerais préciser à l'assemblée que dans les années 90 nous avons créé le quartier de Jéricho et dès ce moment les propriétaires ont été affectés à l'Eau Sud et pas à l'eau de Morlon. Il y a bien eu une raison pour cela.

**André Sciboz** : c'était à cause de la pression.

**Pascal Lauber** : nous n'avons pas envie de perdre notre eau bêtement. Cependant nous devons nous mettre en conformité avec un règlement relatif à la distribution d'eau potable. Il faut préciser également que nous étions habitués à payer Fr. 40.00 ou Fr. 61.00 cela va augmenter à Fr. 100.00. C'est extrêmement peu cher. Nous sommes les plus bas de toute la Gruyère au niveau tarifaire avec la commune de Riaz. On nous a dit que nous étions trop bon marché. Plusieurs communes paient le double de ce que nous vous proposons.

**David Castella** : les tarifs on les trouvent sur les sites des communes. Si on compare fourniture, abonnement et épuration nous sommes la commune la moins chère avec Riaz. Si on regarde les communes du Pâquier et Echarlens elles ont le double.

**Pascal Lauber** : le prix au m<sup>3</sup> a été donné, il sera de Fr. 0,03 moins cher et la taxe de base va augmenter, on ne parle pas de mensuel mais d'annuel.

**Gisèle Gremaud** : je trouve que la différence est grande pour un appartement de plus si on voit que de 1 à 4 appartements la taxe est de Fr. 100.00 et de 5 à plus c'est Fr. 400.00.

**André Sciboz** : le problème c'est que dans le règlement type du canton, le diamètre du conduit d'arrivée c'est un 3/4 jusqu'à 4 appartements et pour plus d'appartement nous passons à 1 pouce. C'est basé sur le débit instantané des conduites donc ce n'est plus en rapport avec le nombre d'appartement. C'est une condition à laquelle le Canton tient énormément.

**Christine Bloch** : que se passera-t-il si nous rejetons ce règlement ?

**Patrick Audemars** : le premier impact sera sur les parcelles à construire. Nous ne percevons pas la taxe qui est estimée à Fr. 180'000.00 et si nous ne percevons pas ce montant, c'est chez les citoyens du village que nous irons le chercher. De plus notre règlement n'est plus en conformité et nous avons l'obligation de le changer.

**Pascal Lauber** : soumet l'objet au vote.

**ACCEPTATION DU REGLEMENT RELATIF A LA  
DISTRIBUTION D'EAU POTABLE**

**29 OUI  
7 NON  
7 ABSTENTIONS**

Le règlement est adopté.

## **Tractandum 3 : Comptes 2016**

### **2.1 Présentation des comptes de fonctionnement**

La lecture des comptes 2016 est donnée par Daniel Marchina, boursier ; simultanément les chiffres détaillés sont présentés au moyen du beamer et commentés par Pascal Lauber.

Il en ressort deux interventions :

#### ***Chapitre 7 :***

##### ***Protection - aménagement de l'environnement***

***437.00 Amendes : Fr. 256.00***

**Jean-Pierre Macherel** : de quoi s'agit-il ?

**Pascal Lauber** : nous avons découvert un sac à ordures noir. Après enquête, le propriétaire a été retrouvé et il s'est acquitté de l'amende.

#### ***Chapitre 9 :***

***314.01 Entretien et rénovation chalets - gîtes : Fr. 72'165.70***

**Roland Chappalley** : de quel chalet s'agit-il ?

**David Castella** : il s'agit de la rénovation du chalet des Cheseaux.

## Remarques sur les charges liées

Niveau cantonal	Fr. 622'571.30
Soit 23 %	
Intercommunal	Fr. 733'113.70
Soit 27 %	
Total	Fr. 1'355'685.05
Soit 50 %	

**Pascal Lauber** : voilà ce que cela donne du point de vue des charges liées pour notre commune. (23.13 % et 27.23 %), soit une baisse de 8 % par rapport au budget 2016 qui prévoyait 26 % et 31 %.

A noter que les comptes 2015 montraient une proportion de 25 % au niveau cantonal et de 26 % au niveau intercommunal.

## **2.3 Rapport de l'organe de révision**

## **2.4 Rapport de la commission financière**

La parole est donnée à la commission financière pour la présentation des rapports susmentionnés. Ceux-ci sont lus par M. Christian Grandjean, président.

## **2.5 Approbation des comptes 2016**

**Pascal Lauber** : aucune remarque n'étant formulée, l'approbation des comptes 2016 est soumise au vote.

### **VOTE POUR L'APPROBATION DES COMPTES 2015**

**42 OUI**

**1 NON**

Les comptes 2016 sont adoptés.

## Tractandum 4 : Divers



# Divers

Commune de Morlon

Introduction d'une zone 30km/h, "Traversée du village"

Comparatif des soumissions travaux de génie-civil



- Valtraloc



Soumission Génie civil			
	Grisoni-Zaugg SA	G. Brodard & Fils SA	JPF Construction SA
A Installations et pompage	24'200.00	55'390.00	46'535.00
B Travaux préparatoires	43'242.75	63'900.75	90'185.00
C Excavations	47'475.00	29'049.00	41'341.00
D Canalisations EC	23'090.00	28'267.50	32'683.00
E Pavés et bordures	147'469.00	140'745.00	180'098.50
F Coffres et revêtements	112'166.00	122'122.00	119'847.50
G Maçonnerie	4'350.00	5'250.00	9'600.00
H Signalisation et marquage	14'752.70	23'016.40	18'717.60
I Régie	5'310.00	5'210.00	6'140.00
Montant HT	422'055.45	472'950.65	545'147.60
Rabais %	3.0 12'661.66	3.0 14'188.52	5.0 27'257.38
Escompte %	2.0 8'187.88	2.0 9'175.24	0.00
Prorata %	0.00	0.00	0.00
Total intermédiaire	401'205.91	449'586.89	517'890.22
TVA %	8.0 32'096.47	8.0 35'966.95	8.0 41'431.22
Montant net TTC	<b>433'302.38</b>	<b>485'553.84</b>	<b>559'321.44</b>
Rang	1	2	3
Différence en Fr.	0.00	52'251.46	126'019.05
Différence en %	0.00%	12.06%	29.08%

**Pascal Lauber** : vous avez accepté ce projet lors de l'assemblée extraordinaire du 11 novembre 2015, il a été mis à l'enquête tout de suite après cette date. Aucune opposition n'a été formulée. Maintenant qu'il est accepté par les Services de l'Etat, nous rentrons dans le vif du sujet.

**Samuel Barras** : les travaux ont commencé vers la Croix et cela devrait suivre à travers le village. Une offre publique rédigée par notre mandataire Gex et Dorthe a été soumise à quatre entreprises de la région. Trois ont répondu positivement. Les conditions émises lors de cette offre étaient, la disponibilité (très importante pour nous) ainsi que le prix. C'est finalement l'entreprise Grisoni Zaugg à Bulle qui a été choisie pour l'exécution de ces travaux. Nous espérons la fin des travaux pour fin septembre 2017.

Lors des travaux nous allons fermer pour un temps le centre du village et une déviation est prévue par les immeubles Clos Derrey. Nous passerons donc devant le café, les immeubles de Clos Derrey et finalement l'église. Nous pensons que les arrêts Mobul seront terminés pour la rentrée des classes. Je me permets d'informer les citoyens que si vous avez des travaux privés à effectuer devant vos maisons (ceci bien évidemment à la charge des propriétaires) et que vous désirez profiter de la présence de l'entreprise Grisoni Zaugg vous pouvez vous adresser au secrétariat communal et nous vous donnerons les coordonnées des personnes à contacter.

**Peter Jones** : avons-nous une estimation du nombre de bus et autres véhicules qui traversent le village ?

**Samuel Barras** : l'itinéraire de contournement est uniquement prévu pour les riverains ainsi que pour les bus Mobul les autres véhicules devront contourner le village. Des informations seront mises en place à Echarlens et à Broc.

**Peter Jones** : votre solution est bonne par contre dans le quartier Clos Derrey, il y a des enfants en bas âges qui n'ont pas l'habitude de voir ce genre de véhicules passer. Avons-nous envisagé une prévention ?

**Samuel Barras** : c'est un souci que nous avons au sein du Conseil communal. Une information va évidemment être donnée aux chauffeurs de bus notamment et des panneaux à l'intention des enfants seront installés.

**Bernard Ruffieux** : quel est le revêtement prévu ?

**Samuel Barras** : il s'agit d'un revêtement en bitume normal. Ce n'est pas le bitume absorbant car nous n'avons pas de garantie à long terme. On parle de cinq ans et c'est également un produit très cher.

**Marisa Blattmann** : ma fille a failli se faire renverser devant l'arrêt de bus de l'abri PC. Avez-vous prévu des modifications ?

**Samuel Barras** : tous les arrêts de bus seront sur la route, les véhicules ne pourront plus le dépasser lors des arrêts.

**Nicolas Stroet** : les véhicules déviés devront passer par où ?

**Samuel Barras** : la déviation les enverra vers Echarlens. Nous prévoyons de fermer la route pour une durée de deux semaines.

**Nicolas Stroet** : pourriez-vous nous communiquer les dates de cette fermeture ?

**Samuel Barras** : nous allons probablement obtenir le planning exact cette semaine, l'information sera mise directement sur la route.

**Nicolas Stroet** : j'aimerais bien connaître les dates avant, ainsi je pourrais aviser mes clients.

**Samuel Barras** : dès que nous aurons cette information nous la mettrons sur le site internet de la commune.



**Yves Barbey** : pourriez-vous nous rappeler l'endroit des nouveaux arrêts de bus ?

**Samuel Barras** : il y aura la Croix, l'abri PC (en Perrey) et l'école. Les deux supprimés sont le restaurant et l'église.

**Christiane Comte** : pensez-vous que c'est bien de supprimer des arrêts de bus alors que le village va compter une centaine de personnes en plus ?

**Samuel Barras** : l'arrêt de bus de l'église n'existait pas au départ, il a été demandé par la suite. De ce point de vue nous ne supprimons rien. Ensuite, dans le cadre du PAL nous avons eu un plan de circulation qui déterminait où devaient être situés les arrêts de bus afin qu'ils soient le plus conséquent. Celui de l'école a été fait pour améliorer la sécurité par rapport à celui du restaurant qui est en fait un peu au milieu de nul part. De plus, à l'école on pourra attendre sous le préau donc à l'abri des intempéries.

**Christiane Comte** : nous avons énormément de chance car en juin 2016 le plan montrait que l'arrêt de bus de la Croix était annulé.

**Samuel Barras** : il s'agissait d'une erreur dans les journaux.

**Christiane Comte** : c'est repassé en février 2017 avec toujours la même erreur. Avec M. Jost, nous nous sommes inquiétés et avons reçu un mot de la part de M. Jaegger qui dit ceci : l'arrêt de bus de la Croix est maintenu, une correction sera donc apportée à ce plan suite également à une interpellation un peu tardive de la part de la Commune de Morlon.

**Samuel Barras** : c'est faux. Je ne peux pas être d'accord avec cela.

**Christiane Comte** : c'est quand même incroyable.

Le bus est prévu prochainement tous les quarts d'heure à Morlon ?

**Pascal Lauber** : cette réponse sera donnée lors du prochain thème concernant Mobul.



# Divers

- **Mme Roth Pasquier** demande au Comité de voter les deux variantes suivantes :
- **1) Cadence au quart d'heure avec la desserte de Morlon :**
- **Le Comité de direction accepte, par 4 voix, la cadence au quart d'heure pour Morlon.**
- **2) Cadence au quart d'heure avec la desserte du quartier de Palud :**
- **Le Comité de direction accepte, par 1 voix, la cadence au quart d'heure pour Palud.**
- **Le Comité de direction, à la majorité, décide la cadence au quart d'heure de la ligne 2, de 07h00 à 09h00, avec la desserte de Morlon.**
- **Une demande de faisabilité pour faire une boucle par la route du Verdél et revenir sur la route de Morlon par la route des Artisans et de l'Étang sera transmise aux TPF par Team+.**



**Pascal Lauber** : en ce qui concerne le départ des bus le nouvel horaire est prévu depuis l'église toutes les heures soit 02, 17, 32 et 47.

**Yves Barbey** : à mon avis un bus tous les quart d'heure c'est trop.

**Pierre Barras** : toutes les heures seraient amplement suffisant. Bien sûr quand on n'habite pas le long de la route on s'en fiche. C'est scandaleux ! Je ne peux bientôt plus sortir de mon garage, je dois toujours contrôler l'heure avant de partir.

**Pascal Lauber** : c'est effectivement un sujet qui provoque des avis bien partagés. C'est un sujet sensible. Une remarque que je ne peux pas accepter c'est que nous nous en fichons. Le Conseil communal ne s'en fiche jamais M. Barras. J'habite à côté de chez vous, j'ai aussi toutes les contraintes du bus. J'ai mon mur qui ramasse, mes volets sont sales et le bus roule sur mes pavés. Malgré ces inconvénients, il y a aussi des avantages pour les parents qui ont des jeunes scolarisés. Ils sont contents de ne pas avoir à faire les trajets scolaires. Il y a aussi des gens totalement favorables. Nous faisons partie de cette association Mobul depuis le début et nous ne comprenions pas pourquoi Morlon ne pouvait pas être desservi au quart d'heure alors que toutes les autres zones le pouvaient. Nous avons dû nous battre pour y arriver. Si on s'aperçoit que ce passage au quart d'heure ne sert à rien, nous avons toujours la possibilité de renoncer et Bulle sautera sur l'occasion pour desservir un de ses quartiers. Si nous ne prenons pas le bus maintenant nous n'aurons plus la possibilité de ce passage au quart d'heure. Il faut également savoir M. Barras que la place de l'église va être totalement réaménagée et vous n'aurez plus de souci pour sortir votre véhicule.

**Jean-Pierre Macherel** : je ne pense pas que ce soit le quart d'heure qui va déranger les gens. Par contre, des améliorations au niveau de la qualité des bus pourraient se faire. Il faudrait se battre dans ce sens.

**Pascal Lauber** : je ne peux que prendre note de la remarque.

**Liliane Wyssmüller** : à part durant les heures scolaires, le bus est pratiquement vide. On parle d'économie et de pollution, je trouve cela ridicule.

**Christiane Comte** : étant donné que la population va augmenter d'une centaine de personnes, je pense qu'il est judicieux de leur donner la possibilité d'utiliser le bus plutôt que de prendre la voiture.

**Roland Chappalley** : combien ce changement va-t-il nous coûter par année ?

**Pascal Lauber** : Fr. 6'000.00 par année environ.

**Tessa Messerli** : le passage quart d'heure est prévu toute la semaine ?

**Pascal Lauber** : non uniquement du lundi au vendredi et jusqu'à 21 h.00.

**Christine Bloch** : un grand merci pour les élèves. Car les horaires de Mobul et scolaires étaient totalement décalés. Y aura-t-il toujours les petits bus pour les élèves de l'école enfantine ?

**Pascal Lauber** : oui.

**Jean-Claude Ecoffey** : dans la mise en place de Mobul. Avons-nous remarqué une diminution du parc automobile dans le village ?

**Pascal Lauber** : il est à constater que les personnes plus âgées n'ont pas le réflexe de prendre le bus. Par contre pour les jeunes, c'est tout naturel. C'est peut-être eux qui feront diminuer le parc automobile du village.



# Déchetterie «verte»



**Pascal Lauber** : l'horaire de la déchetterie à sensiblement changé, l'ouverture se fera comme auparavant, les mardis et jeudis de 17 h.00 à 19 h.00 cependant les samedis de 11 h.00 à 17 h.00.

**Christine Bloch** : dernièrement je suis allée porter mon gazon dans la benne prévue à cet effet. Malheureusement elle était entrouverte et c'était très compliqué de verser le gazon sans se cogner la tête. Heureusement que j'ai assez de force car une personne avec moins de force n'y serait pas arrivée. Pourquoi le deuxième container était fermé ?

**Martine Gapany** : avant c'était M. Robert-Nicoud qui s'occupait d'ouvrir la déchetterie. Malheureusement il est décédé ce samedi. Maintenant, c'est Jean-Pierre Macherel qui s'occupe de la déchetterie et effectivement il ouvre la benne un peu plus. Cette semaine les deux bennes étaient ouvertes par contre.

**Christiane Comte** : il aurait souhaité ouvrir plus la benne mais je crois qu'il n'avait pas la force.



# Dossiers d'ordre public



**Pascal Lauber** : en ce qui concerne la gestion de la route du Lac. Nous allons partir, comme l'année passée, avec une agence de sécurité qui va faire des rondes car comme vous l'avez vu dans les comptes cela ne nous a pas coûté très cher et nous n'avons pas eu beaucoup de problèmes.

Dès cet après-midi nous avons eu la surprise de devoir accueillir les gens du voyage sur le terrain de l'association Scyboz-Grandjean. Il y a des directives imposées par la Préfecture afin d'éviter que ces gens ne s'installent trop longtemps soit entre 5 et 7 jours. Ils ont accepté de signer un papier qui stipule de partir au plus tard le lundi 6 juin 2017. Le propriétaire du terrain a des obligations soit : gérer les ordures en entreposant une remorque et fournir de l'eau. Ne soyez pas surpris si vous croisez régulièrement la police dans le village car ils vont patrouiller très souvent. J'ai envie de vous dire, soyez vigilant durant cette période et si le moindre problème devait surgir appelez le 117.

**Roland Chappalley** : et les déchets ?

**Pascal Lauber** : c'est le propriétaire du terrain qui va devoir les évacuer chez l'entreprise Etter à Vuadens.

**Monique Foucart** : ont-ils demandé l'autorisation au propriétaire pour venir sur le terrain ?

**Pascal Lauber** : oui ils l'ont demandée.

**Nicolas Stroet** : pour revenir sur le sujet de la route du Lac, à quelle date les rondes de l'entreprise de sécurité vont-elles commencer ?

**Pascal Lauber** : nous n'avons pas encore défini la date de départ.

**Nicolas Stroet** : ils viendront toute la semaine ?

**Pascal Lauber** : pour commencer le week-end mais par la suite, en été, tous les jours.

**Jean-Pierre Macherel** : pour faire un complément, on est bien d'accord que les seules amendes que vous avez mis c'est lorsque je n'étais pas là. C'est la police qui a appelé pour dire qu'il fallait amender les voitures mal garées. Car les autres fois, pour les voitures garées sur la route, je suis allé mettre des papiers sur les véhicules pour dissuader les autres. Je pense qu'il faudra être plus vigilant cette année.



# Dossiers d'ordre public



**Pascal Lauber** : nous devons malheureusement vous parler du décès de M. Jean-Pierre Robert-Nicoud. Il a officié durant 10 ans comme piqueur au sein de notre commune. Après avoir pris sa retraite en 2010, il avait accepté de nous donner un coup de main. Depuis le début de cette année, il s'occupait d'ouvrir et de fermer notre déchetterie verte.

**Christiane Comte** : avez-vous des nouvelles au sujet du centre sportif ? La dernière fois vous avez dit qu'il fallait attendre une décision entre 1 et 12 mois.

**Pascal Lauber** : oui et nous aurons attendu bien plus que 12 mois car la décision est tombée dernièrement et nous sommes en train de l'analyser.

**Yves Barbey** : existe-t-il un règlement concernant la hauteur des arbres dans le village ? Je constate que certaines maisons ont des arbres qui font entre 10 et 15 mètres.

**Samuel Barras** : c'est régié part le RCU (règlement communal d'urbanisme). Selon la loi un arbre ne doit pas faire plus de la moitié de la hauteur par rapport à la limite du terrain.

**Pierre Barras** : la route de la Cure est déjà fissurée vous ferez quelque chose lors de la réfection de la place de parc ?

**Samuel Barras** : non, ce n'est pas prévu on vient de la refaire. On va la gommer certainement.

**Pierre Barras** : qui va contrôler les 30 km/h dans le village une fois les travaux terminés ?

**Pascal Lauber** : c'est la police. Cependant, nous prévoyons d'acheter un radar pédagogique comme vous en voyez à Bulle.

**Jean-Claude Ecoffey** : j'ai lu dans les comptes, achats de containers. Ne serait-il pas possible d'en changer quelques uns et de mettre quelques éléments un peu plus modernes ? Certains sont très difficiles à soulever.

**Martine Gapany** : effectivement nous en avons acheté toute une série.

**Jean-Pierre Macherel** : c'est un problème de ressort à l'intérieur. On en a déjà changé quelques uns et on va vérifier les autres.

**Jean-Claude Ecoffey** : j'ai procédé à la désaffectation de la tombe de mes parents. C'était ou à ma charge ou à la charge de la commune. Donc j'ai pris en charge avec mon beau-fils. Nous nous en sommes sortis avec une petite heure de travail à deux, à la main. Je trouve le montant que me demandait la commune pour faire ce travail un peu exagéré.

**Pascal Lauber** : je peux corriger facilement mais la réalité ne va pas te plaire. Ce que vous avez fait c'était très bien sauf que vous n'avez pas enlevé les socles en béton et c'est ce qui nous coûte le plus cher.

**Jean-Claude Ecoffey** : il n'y avait pas de socles.

**Pascal Lauber** : si, ils y étaient encore on a même des photos.

**Jean-Claude Ecoffey** : si tu dis ça à mon beau-fils Pascal...

**Pascal Lauber** : je peux très bien le lui dire.



**Jean-Claude Ecoffey** : je pensais qu'on se faisait surveiller très probablement !

**Pascal Lauber** : ce n'est pas ça !

**Jean-Claude Ecoffey** : si c'est ça !

**Pascal Lauber** : non Jean-Pierre tu peux le dire.

**Jean-Pierre Macherel** : là je me trouve en porte-à-faux avec les gens et la commune. J'ai été engagé pour faire un travail. On m'a demandé de désaffecter les tombes et j'ai averti les gens de la commune.

**Jean-Claude Ecoffey** : c'est un avertissement que j'aurais aimé recevoir de David Castella.

**Jean-Pierre Macherel** : j'en ai parlé car je sais que sous les monuments il y a des socles en béton qui soutiennent la tombe. Il se trouvent 20 centimètres plus bas. Je suis venu personnellement vous dire car je sais que cela peut poser des problèmes et c'est pourquoi c'est plus simple avec la machine.

**Jean-Claude Ecoffey** : on m'a dit que c'était une entreprise qui faisait ce travail mais je n'ai pas pu savoir le nom. Est-ce qu'on cache quelque chose ?

**David Castella** : c'est Jean-Pierre qui le fait mais il y a un coût pour enlever ces socles. Par contre on a pris note et pour les prochains nous allons bien préciser qu'il ne faut pas oublier d'enlever ces socles.

**Pascal Lauber** nous allons changer un peu notre règlement et facturer directement la désaffectation lors d'un enterrement. C'est toujours litigieux de demander un montant pour la désaffectation vingt ans après un décès.

**Pierre Barras** : vous avez mis du gravier près de la bordure à l'entrée du cimetière. Pourquoi n'avez-vous pas mis plus de gravier, à hauteur de la bordure ?

**Jean-Pierre Macherel** : c'est quand même incroyable qu'il n'y a jamais rien de juste. Pourquoi tu ne viens pas me le dire quand je le fais et je te montre le pourquoi.



## Départ de Daniel Marchina

Aujourd'hui, j'ai l'honneur de prendre la parole devant un parterre aussi fourni, dans le cadre d'une soirée un peu particulière car je suis contraint de prendre congé de mon ami Daniel Marchina.

Pensez donc, sans son intervention, je ne serai pas là à vous parler, car si j'ai commencé à m'engager pour la commune en 2002, c'est parce qu'il avait susurré mon nom à qui il fallait...

Daniel tu as consacré plus de 27 ans à notre commune et tu mérites toute notre considération. Tout au long de ces années, force est de constater que tu n'as pas utilisé beaucoup de syndic car tu n'en as connu que 3... Louis Page, Isabelle Vogt et moi-même mais tu as surtout accompli un formidable travail. Tu as commencé en janvier 1990 en tant que secrétaire communal.

Trouvant que ton temps n'était pas assez occupé, tu as rajouté une couche, 4 ans plus tard, pour devenir secrétaire-caissier. Cette fonction, tu l'as occupée jusqu'au 31 décembre 2008. Ensuite de quoi, tu as conservé le poste de caissier communal jusqu'au 31 mars de cette année. Je vous assure... et vous pouvez compter cela fait ainsi 27 ans et 3 mois au service de la collectivité morlonaise.

Depuis le début de ton activité professionnelle..., on remarque que rien ne t'a vraiment été épargné et que tu as vécu un certain nombre de changements. Après avoir connu la machine Ambassador, le carbone, les fiches comptables, la machine à écrire électrique, voilà l'arrivée de l'informatique qui a elle-même passablement évolué... et qui continuera à le faire. Je crois que tu es la dernière personne à qui je peux tirer mon chapeau car tu as tout connu. Tu as même ouvert la voie... en effectuant du travail à domicile que nous appelons maintenant le télétravail.

Daniel, tu fais partie de ces collaborateurs qui ne font pas beaucoup parler d'eux, mais qui n'en sont pas moins des références pour nous tous. Tu savais parfaitement quel était ton rôle. Compréhension et servabilité sont pour toi des principes intouchables. Ton sens des contacts humains, ta disponibilité à tout heure de la journée, voir de la nuit et ce y compris les week-ends, ton savoir-faire, ta connaissance du village, ta mémoire dans toutes sortes de dossiers ont impressionné tes collègues et l'ensemble des conseillers communaux.

Ce soir, au nom du Conseil communal, des collaboratrices et collaborateurs de la commune ainsi qu'au nom de la population, je tiens à te remercier chaleureusement et sincèrement pour toutes ces qualités dont tu as fait preuve et que tu as entièrement mises au service de notre commune.

Comme il se doit, nous ne voulions pas te dire au revoir sans te témoigner notre reconnaissance. Tu n'es pas encore pleinement à la retraite puis-ce que tu continues à exercer ta première activité professionnelle de peintre au sein de ton entreprise. Nous savons que tu veux mettre à profit ce gain de temps pour être plus souvent avec Chantal, ton épouse. Au niveau des anecdotes, je ne vais pas faire de révélations car il faut garder un peu de mystère mais les habitants de Morlon auront certainement remarqué que les factures ne sentent plus la fumée... depuis ton changement radical d'hygiène de vie en arrêtant de fumer la pipe. Par contre, ils ne savent pas que parfois tu peux être légèrement tête en l'air et que ta vue te joue des tours et que tu confonds même un homme pour une femme. Ton attirance pour les scoops est certainement restée sous silence jusqu'à présent... Ainsi pour ne plus rien perdre de vue, nous sommes heureux de t'offrir ce cadeau.

Avant de prendre congé de toi, j'aimerais encore souligner que derrière chaque grand homme se cache une toute grande femme...et je souhaite associer Chantal à mes remerciements. Maintenant, cher Daniel, permets-moi de te souhaiter de grands moments de bonheur auprès des tiens et d'un repos communal bien mérité après une vie active trépidante. Tu l'as bien mérité.



Monsieur le Syndic  
Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers  
Chères collègues  
Chers citoyennes et citoyens

Rétro souvenir de mon activité.

Le 1er décembre 1989, mes débuts et, aujourd'hui après 28 ans de service à la commune de Morlon, que de souvenirs...

Je vais résumer en quatre étapes mon engagement à la commune de Morlon, souvenirs liés à l'administration.

1ère étape, les débuts, mini bureau communal à l'étage de l'école, une fois assis pour la séance du Conseil communal personne ne pouvait bouger, une vieille armoire pour tous les dossiers, quatre heures d'ouverture du bureau communal, mardi soir et samedi matin. Petite anecdote, le timbrage des personnes au chômage qui venaient à la maison et Chantal tamponnait leur carte avec un café (je pense deux personnes).

1990, le recensement de la population (390 habitants) et c'est avec celui-ci que j'ai appris à connaître les familles de Morlon avec l'aide de précieux collaborateurs, MM Léon et Louis Barbey.

2ème étape, après avoir « meulé » à plusieurs reprises, j'ai obtenu un programme informatique pour la commune (Fr. 14'000.00) beaucoup de travail mais du confort par la suite. Un nouveau bureau dans la salle de l'école avec le chauffage à bois et le fourneau rose.

La première édition du journal l'Esprit avec la version « fantôme » de Jacques Pasquier et moi-même (notre rédacteur en chef Louis Page nous avait clairement dit que le journal communal n'était pas destiné à ce genre de publication !)

3ème étape, le retour des école à Morlon avec le nouveau bureau communal (bureau, nouveau programme informatique, les archives, l'engagement d'une aide secrétaire, Sandrine, d'un employé communal à plein temps, Jean-Pierre Robert-Nicoud pour qui j'ai une pensée ce soir).

4ème étape, démission du poste de secrétaire communal et engagement d'une nouvelle secrétaire communal, Françoise, début de la facturation des impôts communaux par la commune avec des soucis des personnes morales.

Nouveau bureau dans les locaux de l'ancienne banque Raiffeisen.

Introduction du contrôle des comptes communaux par une fiduciaire.

En tant que boursier communal, je relève que les 22èmes comptes communaux sont positifs, ceci avec la rigueur de tous les conseillers communaux et la chance d'avoir une comptabilité des impôts supplémentaires. (Rectificatifs, impôts sur les mutations, gains immobiliers, divers).

En résumé, le travail de l'administration a évolué avec l'informatique mais afin de répondre à tous, site, mail, recensement, constructions, l'engagement de l'administration sera toujours plus pointue avec le volume qui va certainement augmenter.

## Remerciements

Un clin d'œil à ma petite femme qui participe à sa première assemblée communale depuis mon activité à la commune.

Pour leur disponibilité, leurs conseils, leur écoute, leurs connaissances, leurs infos, leurs remarques positives et parfois négatives, mes trois syndics, Louis, Isabelle et Pascal.

Tous les membres des conseil communaux anciens et actuels (13 personnes)

Les membres des commissions financières avec les Présidents Gérard et Christian.

Tous les membres des commissions que j'ai côtoyé (pompiers, scolaire, urbanisme, énergie et naturalisation).

Merci à mes collègues de travail, Sandrine et Françoise, cela a été un réel plaisir de travailler avec ces deux dames, disponibles, efficaces dans un esprit solidaire et une ambiance amicale au bureau communal.

Bienvenue à Juliette qui prend la relève de la caisse communale; la contribution immobilière et la facturation des acomptes 2017 ont été faits en commun afin de bien débiter dans cette nouvelle activité complexe.

Et à vous citoyennes et citoyens, merci de m'avoir accordé votre confiance et d'avoir choisi le dialogue et les explications lors de litiges inhérents à ma fonction.

Merci, merci commune de Morlon et CIAO

Daniel

Pascal Lauber clôt cette assemblée à 22h30 et remercie les citoyennes et citoyens présents.